

29 mars 2009.

Brevet routier sportif de 118 ou 149 kms contenant une première partie neutralisée de 50 kms, puis allure libre

Informations



PARCOURS A : 149 kms

Clapiers, D17, Prades-le-Lez, St Mathieu-de-Trévières, **(3mn d'arrêt Km 20)**, D107, Claret, les Embruscalles, **(Fin**

de la neutralisation, km 29)

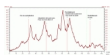
, Pompignan, D25, St Hippolyte-du-Fort, D39, le col du Rédares, Lasalle, D57, la vallée de la Salendrinque, D907, D553, Direct. Marcassargues, les Fournels, Direct. St Jean du Gard, D153C, les Abeillères, Direct. Montvaillant, D153, Lasalle, D39, D21, St Bonnet de Salendrinque,

(Ravitaillement, km 87.5)

, col de Bane, D285, St Martin-de-Sossenac, D149, Château de Vibrac, D35, St Jean-de-Crieulon, Quissac, D45, D208, Aiguebelle, Brouzet-les-Quissac, D118, le Mur du Carnasberg, Carnas,

(Point d'eau, km 122.5)

, D21, Mas Martin, St Bauzille-de-Montmel, Montaud, Teyran, Clapiers.



PARCOURS B : 118 kms

Clapiers, D17, Prades-le-Lez, St Mathieu-de-Trévières, D107, Claret, les Embruscalles, **(Fin de la neutralisation, km 29)**

, Pompignan, D25, St Hippolyte-du-Fort, D39, le col du Rédares, D21, St Bonnet de Salendrinque,

(Ravitaillement, km 57)

, col de Bane, D285, St Martin-de-Sossenac, D149, Château de Vibrac, D35, St Jean-de-Crieulon, Quissac, D45, D208, Aiguebelle, Brouzet-les-Quissac, D118, le Mur du Carnasberg, Carnas,

(Point d'eau, km 92.5)

, D21, Mas Martin, St Bauzille-de-Montmel, Montaud, Teyran, Clapiers.

Attention, sur le parcours A (149kms), l'ascension des Abeillères peut nécessiter un très petit braquet.

Distance : 8500 Mètres ; Du carrefour de la D553 XD153C, entrée du village de St Jean-du-Gard, au carrefour de la D153, la route de St Croix-de-Caderle, direction Lasalle.

La montée se décompose à peu près comme ceci :

250 m plat

2300 m à 6,2% de moyenne

2800 m de descente, et plat

400 m à plus de 10%

200 m de récup plat

1100 m à 10% de moyenne, dont 200m à 14%

700 m à 6,6%

400 m de récup, avec descente.

500 m à 7% de moyenne

DEPART:

Le départ sera donné à 8h30 précises, au complexe sportif de Clapiers (à coté du stade).
Parking assuré.

SECURITE:

Voitures, motos et cyclistes de l'organisation assisteront les participants. Circuit fléché de la fin de la neutralisation à l'arrivée.

NEUTRALISATION:

Pendant les 29 premiers kilomètres, jusqu'à « Embruscalles », les participants devront respecter la vitesse imposée par l'organisation sur l'ensemble de la neutralisation. MOTOS ET VOITURES DE L'ORGANISATION, accompagneront les participants jusqu'à la fin de la neutralisation, pour faire respecter : la vitesse, le code de la route et assurer la sécurité.

L'ASSISTANCE TECHNIQUE:

Est assurée sur le parcours neutralisé, ensuite il vous sera proposé un dépannage au ravitaillement.

LES CARTES DE ROUTE:

Elles vous seront remises à l'encaissement de votre inscription mentionnant votre nom et l'itinéraire du brevet. Possibilité de choisir le parcours en cours de route.

A votre retour à clapiers, vous les déposerez dûment tamponnées auprès des responsables – organisateurs, UNE BOISSON VOUS SERA OFFERTE.

OUVERTURE FERMETURE DES CONTRÔLES AVEC RAVITAILLEMENT:

St Bonnet de Salendrinque (Fermeture après la voiture balai). Carnas (Point d'eau), Clapiers (km 149 de 13h00 à 15).

PRESTATIONS:

Café, ravitaillement, collation. Lots et récompenses diverses. Reportage photo sur le site Internet de l'AC Clapiers.

RENSEIGNEMENTS:

Cyril Marquès (06 68 46 23 77).

Messagerie électronique : asmclapiers@free.fr

INSCRIPTIONS:

Le règlement s'effectue avant le départ. Montant : 10 € pour les inscriptions prises à l'avance.

ATTENTION ! - INSCRIPTION LE JOUR DU DÉPART 12€. - certificat médical obligatoire pour les non licenciés.

Ou bien, [téléchargez ce bulletin](#) et renvoyez le par courrier avec votre règlement de 10€ (méthode préférée pour traiter les inscriptions plus rapidement le matin du départ).

REGLEMENT:

Le brevet étant une randonnée cycliste, aucun temps ni classement ne sera publié.

Ce brevet est ouvert à tous, licenciés ou non licenciés de 18 ans et +.

Les participants sont considérés en excursion personnelle et devront respecter le code la route, les arrêtés municipaux des localités traversées et n'utiliser que la partie droite de la chaussée.

Le présent règlement est considéré comme accepté dès l'inscription.

Chaque participant est tenu d'être couvert par une assurance responsabilité civile.

L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident.

LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE

PHOTOS DU BREVET:

4 galeries de photos sont disponibles:

[Brevet "entre Mer et Cévennes" 1/4 Départ](#)

[Brevet "entre Mer et Cévennes" 2/4 Claret](#)

[Brevet "entre Mer et Cévennes" 3/4 Rédarès](#)

[Brevet "entre Mer et Cévennes" 4/4](#)

COMMENTAIRES:

N'hésitez pas à poster un commentaire ci dessous pour poser vos questions ou exprimer vos remarques après le brevet.